



CHAUFFEUR LOGISTIQUE AÉROPORTUAIRE




>> DÉFINITION DU MÉTIER

Le chauffeur logistique aéroportuaire assure des opérations **de transport et de chargement / déchargement** de marchandises¹ en zone aéroportuaire dans le respect des procédures et des règles de sécurité et de sûreté. Il exerce une grande partie de son activité sur piste.

NB : Ce métier regroupe plusieurs emplois correspondant à différents niveaux de qualification définis dans les conventions collectives

>> EXEMPLES D'APPELLATIONS

 Conducteur, chauffeur chargeur, chauffeur livreur, chauffeur PL, conducteur livreur, livreur, ...

>> PRINCIPALES ACTIVITÉS²

- **Conduite d'engins et de véhicules dans les zones de traitement des bagages, sur piste et en zone d'évolution contrôlée**
 - Vérification du bon fonctionnement des engins et véhicules et notamment des organes de sécurité
- **Acheminement des différentes marchandises**
 - Chargement / déchargement de l'engin ou du véhicule
 - Identification informatique des marchandises en vue de leur traçabilité
 - Réalisation de certaines opérations de chargement et déchargement de marchandises
 - Réception, manutention et mise en place des consommables et équipements (prestations hôtelières et matériel d'armement à destination des passagers et de l'équipage,...)
 - Réalisation des réajustements et réassorts en fonction des besoins de l'activité

¹ Il peut s'agir de colis, pièces, équipements industriels, matériels aéroportuaires, bagages, matières premières alimentaires, consommables, produits divers, prestations, etc. ...

² En fonction de l'organisation de l'entreprise, les professionnels exercent tout ou partie des activités mentionnées et mobilisent les compétences et connaissances afférentes.



CHAUFFEUR LOGISTIQUE AÉROPORTUAIRE

• Communication

- Transmission d'informations entre les membres de l'équipe
- Communication avec les différents intervenants
- Transmission d'informations liées aux véhicules et aux activités réalisées
- Détection et signalement des anomalies constatées notamment au regard des règles de sécurité et de sûreté
- Traitement et classement des documents techniques liés aux opérations

>> PRINCIPAUX SAVOIR-FAIRE

- **Appliquer les règles et mettre en oeuvre les procédures** en vigueur dans le cadre de ses attributions
- **Conduire les différents types d'engins et de véhicules** en respectant les consignes spécifiques à la circulation sur la piste et/ou en zone d'évolution contrôlée, les règles liées à chaque engin et les règles liées au risque de choc avion
- Réaliser des **opérations de manutention** dans le strict respect des consignes en vigueur en matière de sécurité et de sûreté et en veillant à conserver l'intégrité des marchandises transportées
- Mettre en oeuvre ses interventions dans l'**ordre prescrit** et conformément aux **réglementations**
- Identifier les **risques d'accident liés au facteur humain** et l'importance des consignes associées, notamment celles liées au maintien de la vigilance
- Identifier les risques et contraintes liés à une intervention en **co-activité** et en tenir compte lors de ses interventions
- Vérifier le **bon fonctionnement** d'un véhicule ou engin de piste notamment des **organes de sécurité** et alerter en cas de dysfonctionnement
- **Coordonner ses activités** avec son ou ses coéquipier(s) et transmettre les consignes adaptées
- **Communiquer** avec différents professionnels en adaptant son comportement à la situation rencontrée
- Utiliser **les outils et moyens de communication et de contrôle** en vigueur pour les opérations réalisées
- **Renseigner** l'ensemble des documents, formulaires et systèmes informatisés permettant d'assurer la **traçabilité** des opérations réalisées

>> DOMAINES DE CONNAISSANCES

- Environnement aéroportuaire et chaîne de services dans le transport aérien
- Réglementations applicables aux opérations aéroportuaires, à la circulation sur piste, en zone d'évolution contrôlée et en zones de traitement des bagages
- Réglementation applicable à la sûreté des biens et produits et à la sécurité des aéronefs
- Opérations techniques :
 - Consignes et modes opératoires liés à l'activité
 - Règles applicables au transport de matières dangereuses ou spécifiques
 - Règles spécifiques à l'approche avion et aux plates-formes mobiles
- Techniques de manutention (gestes et postures)
- Techniques et règles d'utilisation, de conduite et de maintenance de premier niveau d'engins et de véhicules
- Moyens et méthodes de communication
- Vocabulaire technique professionnel

>> CONDITIONS D'ACCÈS AU MÉTIER

- Permis et validation des formations obligatoires exigés en fonction des engins et véhicules
- Permis poids lourd parfois requis pour l'exercice du métier



>> SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

- Le métier s'exerce dans des zones réglementées et nécessite des autorisations administratives.
- Il s'exerce généralement en horaires décalés y compris en week-ends et jours fériés.
- L'exercice du métier peut nécessiter différents permis en fonction des engins / véhicules utilisés
- Le port d'une tenue professionnelle et d'équipements de sécurité est obligatoire.
- Des formations règlementaires sont dispensées et doivent être validées pour autoriser l'exercice des différentes activités du métier.

>> EXEMPLES DE DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS EN LIEN AVEC LE MÉTIER³

Certifications liées à la conduite d'engins et de véhicules
Titre Professionnel Conducteur (trice) livreur (se) sur véhicule utilitaire léger
CAP Conducteur livreur de marchandises

>> PASSERELLES POSSIBLES

En fonction des profils et des projets des professionnels, des évolutions sont possibles au sein du métier et des passerelles en direction de différents métiers de l'aérien sont envisageables.

³ Ces diplômes sont appréciés mais ne sont pas requis pour une entrée dans le métier. Ils sont accessibles par la formation initiale, par la formation continue, ou par Validation des Acquis de l'Expérience